





Préparez votre retraite avec des outils adaptés

Qu'est ce que le PERin?

Le Plan d'Épargne Retraite individuel est l'instrument d'épargne retraite individuel mis à disposition par la loi PACTE et remplace notamment le PERP ainsi que les contrat dits « Madelin » Il permet d'épargner tout au long de votre vie active pour compenser à la retraite la baisse des revenus

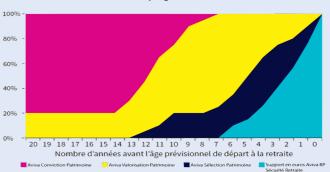
(+) Les avantages du PERin

- à la retraite: sortie en rente et/ou en capital, en une ou plusieurs fois.
- Fiscalité: réduire l'assiette d'imposition à proportion du taux marginal d'imposition (TMI).
- Souplesse de versement :
 - des versements ponctuels pour piloter votre épargne selon votre budget et vos objectifs d'optimisation fiscale
 - Versements réguliers pour un effort d'épargne lissé dans le temps
- Pas de frais d'arbitrages et des options financières pour chaque profils.
- Sorties en capital anticipées (sous certaines conditions).
- Une transmission à vos bénéficiaires en cas de décès avant la retraite

Les différents modes de gestion

- La gestion évolutive, permettant de sécuriser à l'approche de la retraite.

Répartition entre les 4 supports de la gestion évolutive "profil équilibre" accessible dans le Plan d'Epargne Retraite Individuel d'Aviva



- La gestion sous mandat. Des gérants spécialisés pilotent l'allocation de vos fonds selon votre profil qui se décline en trois catégories : Prudent, Équilibré ou Dynamique.
- La gestion libre. vous permettant d'arbitrer vous même ou avec l'aide de votre conseiller sur des supports qui vous correspondent.

Plusieurs modes de gestions peuvent être utilisés simultanément pour un même contrat.

